

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 22 Juillet 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 12
Votants 12

**l'an deux mil neuf
et le vingt deux juillet**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 juillet 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN -
Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Jean PLIQUET –
Michel LE BARS – Annie JULIEN – Daniel ULRICH –
Eric LE BARS – Emmanuelle RASSENEUR – Geneviève
LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC – Marcel SERGENT – Eric BIGOT

Objet de la délibération

Cantine : Assurance
dommages ouvrage

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il
avait été décidé de lancer une consultation pour souscrire une
assurance dommages ouvrage pour les travaux de la cantine scolaire.

Après consultation, il détaille les deux propositions reçues :

- SMABTP propose la garantie de base à 6 490.56 € T.T.C
- GROUPAMA propose la garantie de base à 6 392.92 € T.T.C.

Le Maire propose de retenir la société GROUPAMA Assurances
en garantie de base « A » pour un montant estimé de cotisation de
6 392.92 € T.T.C.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN